

4 PROTECTION JURIDIQUE

L'ASSOCIATION PEUT AVOIR À GÉRER DES LITIGES DE LA VIE COURANTE.

LA PROTECTION JURIDIQUE EST AUJOURD'HUI PLUS INDISPENSABLE QUE JAMAIS. AINSI, QU'IL S'AGISSE DE VOUS APPORTER DES CONSEILS JURIDIQUES OU DE PRÉSERVER VOS INTÉRÊTS DANS UN LITIGE, SOUSCRIVEZ UN CONTRAT DE PROTECTION JURIDIQUE.

Cette assurance vous offre :

- Un service d'informations et conseils accessible par téléphone et sans rendez-vous du lundi au samedi.
- Un accompagnement à toutes les étapes d'un litige de l'amiable jusqu'aux tribunaux.
- Une prise en charge des frais de défense (expertises amiables et judiciaires, honoraires d'avocat, huissiers)... à chaque étape d'intervention, dans les conditions prévues aux contrats.
- Le suivi de la bonne exécution de la solution amiable ou de la décision de justice.

PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE DES ASSOCIATIONS AFFILIÉES À LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE



Fédération
Sportive
et Culturelle
de France

À retourner à l'adresse suivante :
MMA - SARL PAQUET ASSURANCES
Agent Gal Exclusif MMA – Siren 789 708 039
9, rue Picois – 37600 LOCHES
Tél : 02 47 59 09 60 / Fax : 02 47 59 49 38
e-mail : paquet@mma.fr
ORIAS : 13001308



SOUSCRIPTEUR

Nom de l'association : _____

N° SIRET : _____

Représenté par : _____

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Tél : _____ Portable : _____ Fax : _____ e-mail _____

Nombre d'adhérents : _____ Nombre de salariés : _____

Prise d'effet souhaitée : 01 / ___ / ____ La garantie prend effet au plus tôt à la date d'envoi de votre demande (le cachet de la poste faisant foi).

QUESTIONNAIRE

Avez-vous déjà été assuré en Protection Juridique ?

OUI - Nom de la Compagnie : _____ (si DAS, n° du contrat : _____)

NON

Si oui, avez-vous déjà fait l'objet d'une résiliation ?

OUI Motif Résiliation après sinistre* Résiliation pour non paiement*

NON

Dans combien de procédures judiciaires avez-vous été impliqué au cours des 36 derniers mois ? _____
(Si 2 ou plus, acceptation réservée au siège national de la fédération)

GARANTIES SOUSCRITES

PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE ASSOCIATIONS - Conditions Générales 40/2016

COTISATIONS ANNUELLE TTC

Nombre de membres	PJ de l'association sans salarié	PJ de l'association employant jusqu'à 10 salariés
Jusqu'à 150 membres	75 €	145 €
De 151 à 300 membres	130 €	200 €
De 301 à 500 membres	175 €	240 €
De 501 à 1000 membres	230 €	300 €
Plus de 1000 membres ou plus de 10 salariés	Tarification Siège	

COTISATION ANNUELLE TTC : _____ € par chèque à l'ordre de MMA

Les réponses faites sont soumises, en cas de réticence, de fausse déclaration intentionnelle, d'omission ou de déclaration inexacte, aux sanctions prévues par les Articles L.113-8 et L.113-9 du Code des Assurances.

Le soussigné : _____

- Certifie que les réponses faites par lui sont à sa connaissance exactes.
- Certifie n'avoir connaissance d'aucun fait passé pour lequel il peut adresser ou recevoir une réclamation ou s'interdit de solliciter la garantie pour de tels faits.
- Reconnaît avoir reçu les statuts de DAS Assurance Mutuelles et avoir pris connaissance de l'extrait des Conditions Générales du contrat de protection juridique professionnelle figurant au verso.
- Propose à DAS de contracter une assurance conformément aux Conditions Générales du contrat de Protection Juridique professionnelle et au présent bulletin d'adhésion.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS :

Les données personnelles que vous nous avez communiquées sont nécessaires pour le traitement informatique lié à la gestion de vos Conditions Particulières et peuvent également être utilisées, sauf opposition de votre part,

à des fins commerciales. Elles peuvent également faire l'objet de traitements spécifiques et d'informations aux autorités compétentes dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur notamment relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Elles pourront être utilisées par nos mandataires, nos réassureurs, nos partenaires et organismes professionnels.

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'offres commerciales vous pouvez vous opposer en cochant la case ci-dessous ou ultérieurement auprès du Service Réclamations clients.

Vous disposez d'un droit d'opposition, de communication, de rectification et de suppression que vous pouvez exercer par courrier auprès du Service Réclamations clients - 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9. Je ne souhaite pas recevoir d'offre commerciale.

Le contrat annuel est renouvelable par tacite reconduction à chaque échéance anniversaire, avec possibilité de le résilier à cette date après un an d'assurance, moyennant préavis de 2 mois notifié par lettre recommandée.

Fait en 2 exemplaires à : _____ Le : _____ Signature :

LE SOUSCRIPTEUR

DAS Assurances Mutuelles - société d'assurance à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 142 - DAS - Société anonyme au capital de 60 660 096 € - RCS Le Mans 442 935 227 33 rue de Sydney 72045 LE MANS CEDEX 2 - Tél. 02.43.47.54.00 - Fax 02.43.47.54.99
 Entreprises régies par le Code des Assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61, rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 9
 SARL PAQUET Assurances, capital social 280 000 €, - 789 708 039 R.C.S TOURS numéro ORIAS :13001308 - www.orias.fr

En cas de réclamation : service réclamation de l'agence Paquet